

## AMNESTY INTERNATIONAL DÉCLARATION PUBLIQUE

7 août 2020 Index AI : MDE 15/2851/2020

# ISRAËL/TPO. LE DEFENSEUR DES DROITS HUMAINS MAHMOUD NAWAJAA DOIT ETRE LIBERE

Les autorités israéliennes doivent libérer immédiatement et sans condition le défenseur palestinien des droits humains Mahmoud Nawajaa, 34 ans, coordonnateur général du mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) dans les territoires palestiniens occupés (TPO), a déclaré Amnesty International ce vendredi 7 août. Cet homme est détenu uniquement pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion, il s'agit donc d'un prisonnier d'opinion.

Israël doit mettre fin immédiatement à sa campagne de harcèlement, d'intimidation et de représailles à l'encontre des personnes qui défendent les droits humains et des militantes et militants politiques qui œuvrent pacifiquement en faveur des droits des Palestiniens. La communauté internationale doit également redoubler d'efforts pour protéger celles et ceux qui défendent les droits humains en Israël et dans les TPO. Les États qui traitent comme des infractions ou restreignent indûment les activités du BDS doivent mettre fin à ces pratiques et veiller à ce que les partisans du BDS puissent exprimer leurs opinions librement et faire campagne sans être harcelés ni menacés de poursuites.

Le 30 juillet, vers 3 h 30 du matin, les forces israéliennes ont fait une descente au domicile de Mahmoud Nawajaa, dans la ville de Ramallah, en Cisjordanie occupée, et l'ont arrêté. Selon son épouse, Ruba Alayan, des soldats armés ont enfoncé la porte, sont entrés et ont immédiatement menotté Mahmoud Nawajaa. Les militaires n'ont pas présenté de mandat d'arrêt et n'ont donné aucune information quant au motif de l'arrestation de Mahmoud Nawajaa ni au lieu où ils l'emmenaient. Sur une vidéo enregistrée par Ruba Alayan, on voit une vingtaine de soldats emmener son mari, menotté et les yeux bandés.<sup>1</sup> Il a ensuite été conduit dans la prison de Kishon, également connue sous le nom de centre de détention d'al Jalama, dans la ville de Haïfa (nord d'Israël), en violation du droit international humanitaire, qui interdit de transférer des détenus depuis un territoire occupé vers le territoire de la puissance occupante. Depuis son arrestation, Mahmoud Nawajaa est privé de la possibilité de consulter un avocat et d'avoir des contacts avec sa famille.

Selon l'avocat de Mahmoud Nawajaa, désigné par l'ONG palestinienne Addameer (Association de soutien aux prisonniers et de défense des droits humains), l'Agence israélienne de sûreté intérieure affirme que Mahmoud Nawajaa appartient à une organisation « illégale » et a fourni des services à celle-ci. Cependant, Mahmoud Nawajaa n'a pas encore été inculpé.

Le 2 août, Mahmoud Nawajaa a vu sa détention prolongée de 15 jours par le tribunal militaire israélien de Samarie, à proximité de la ville de Jénine, en Cisjordanie. Son avocat a fait appel de cette décision et, le 4 août, la cour d'appel militaire d'Israël a ramené cette période à huit jours. La prochaine audience de Mahmoud Nawajaa est fixée au 9 août.

Depuis 2014, Mahmoud Nawajaa travaille pour le BDS, un mouvement militant créé en 2005, qui fait campagne pour « mettre fin au soutien international à l'oppression des Palestiniens par Israël » par des moyens non violents. Il a dirigé de nombreuses campagnes appelant à des actions mondiales destinées à faire pression sur les autorités israéliennes pour qu'elles s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du droit international. La dernière campagne du BDS appelait à des sanctions ciblées en réponse au projet israélien prévoyant l'annexion de nouveaux territoires en Cisjordanie occupée, qui irait à l'encontre du droit international et amplifierait les violations systématiques des droits fondamentaux des Palestiniens commises depuis des décennies.

L'escalade<sup>2</sup> des actes d'intimidation commis par le gouvernement israélien a créé un environnement de plus en plus dangereux pour les défenseurs des droits humains et les autres personnes qui dénoncent l'occupation militaire israélienne persistante en Israël et dans les TPO. Les autorités israéliennes recourent à toute une série de mesures, notamment à des arrestations arbitraires et à des restrictions de la liberté de mouvement, ainsi qu'à des détournements du droit pénal, pour s'en prendre à ces personnes et les harceler. Dans le contexte de l'occupation militaire qu'elles

<sup>1</sup> Mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS), "Israeli occupation forces arrest BDS coordinator Mahmoud Nawajaa during night raid", 30 juillet 2020 : [www.facebook.com/watch/?v=602542913971282](https://www.facebook.com/watch/?v=602542913971282)

<sup>2</sup> Amnesty International, *Israël et territoires palestiniens occupés 2019* (Rapport annuel, février 2020), <https://www.amnesty.org/fr/countries/middle-east-and-north-africa/israel-and-occupied-palestinian-territories/report-israel-and-occupied-palestinian-territories/>

exercer depuis 53 ans, elles ont mis en place des régimes juridiques et des politiques discriminatoires qui ont entraîné des violations systématiques des droits fondamentaux des Palestiniens.<sup>3</sup>

Les autorités israéliennes doivent mettre fin aux attaques qui visent de longue date les défenseurs palestiniens des droits humains et au climat d'intimidation à l'égard de ces personnes. Israël est tenu de respecter les droits humains dans les TPO, y compris le droit à la liberté d'expression, sans discrimination. Les autorités doivent mettre un terme à la détention arbitraire de Mahmoud Nawajaa, et veiller à ce qu'il puisse exercer en toute sécurité son droit à la liberté d'expression et de réunion, sans crainte de représailles.

Certains États, notamment ceux dont la politique étrangère comprend un volet dédié à la protection des droits humains, comme les États membres de l'Union européenne, ont parfois condamné de telles pratiques arbitraires. Cependant, la communauté internationale dans son ensemble n'a généralement pas pris de mesures concrètes pour faire pression sur les autorités israéliennes afin qu'elles renoncent à ces pratiques. Les responsables israéliens en ont conclu qu'elles avaient le feu vert pour les poursuivre. La communauté internationale doit affirmer clairement que les attaques israéliennes contre les défenseurs des droits humains et les autres personnes qui critiquent l'occupation israélienne ne seront pas tolérées.

## REPRESSION DU MOUVEMENT BDS

Ces dernières années, le mouvement BDS a pris de plus en plus d'ampleur dans le monde entier. Face à ce vaste soutien mondial et au nombre croissant de succès remportés, Israël a déclaré que le BDS était une menace stratégique en 2015 et s'est mobilisé contre lui en conséquence. Au fil des ans, Amnesty International a exprimé à plusieurs reprises des préoccupations pour la sécurité d'Omar Barghouti, un de ses cofondateurs ; des responsables israéliens ont fait des déclarations dans lesquelles ils le menaçaient d'atteintes physiques, ont annulé son statut de résident permanent en Israël et l'ont privé du droit de circuler librement.<sup>4</sup>

En 2011, Israël a adopté des dispositions législatives érigeant en infraction le fait d'appeler à des boycotts à son encontre, y compris contre les colonies israéliennes illégales en Cisjordanie occupée.<sup>5</sup> En 2017, les autorités israéliennes ont modifié la Loi relative à l'entrée en Israël, qui interdit l'entrée en Israël et dans les TPO à toute personne soutenant ou travaillant pour une organisation encourageant un boycott d'Israël ou des entités israéliennes, notamment des colonies. Sur cette base, les autorités ont ensuite interdit l'entrée sur leur territoire à des défenseurs des droits humains, des avocats, des étudiants et des médecins, entre autres.

Aux États-Unis, des dispositions législatives criminalisant le BDS sont en vigueur ou en cours d'examen dans un certain nombre d'États<sup>6</sup>. En Allemagne, en mai 2019, le Bundestag (Parlement) a adopté une motion qualifiant le mouvement BDS d'antisémite. En Australie, le Parlement a adopté une motion similaire en février 2020. Dans ces deux derniers pays, des villes ont également adopté des motions limitant indûment les activités du BDS au niveau local. En décembre 2019, le gouvernement britannique a annoncé son intention de prendre des mesures<sup>7</sup> érigeant en infraction ou limitant les activités du BDS. Le 11 juin 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a statué<sup>8</sup> que la condamnation de 11 militants en France pour l'organisation d'actions appelant à boycotter les produits israéliens constituait une violation de leur droit à la liberté d'expression.

Amnesty International ne prend pas position sur les boycotts et ne préconise jamais ni ne soutient des boycotts spécifiques, où que ce soit dans le monde. Il revient aux individus et aux organisations de déterminer les stratégies pacifiques à mettre en œuvre pour faire progresser les droits humains. Prôner des boycotts, des désinvestissements et des sanctions est une forme de militantisme non violent et d'expression libre qui doit être protégée. Les partisans de

<sup>3</sup> Amnesty International, *L'occupation israélienne : 50 ans de spoliations* (Campagne, juin 2017), [www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2017/06/israel-occupation-50-years-of-dispossession](http://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2017/06/israel-occupation-50-years-of-dispossession)

<sup>4</sup> Amnesty International, *Israël. Halte à l'interdiction arbitraire de voyager du défenseur des droits humains Omar Barghouti* (Index AI : MDE 15/9811/2019), [www.amnesty.org/fr/documents/mde15/9811/2019/fr](http://www.amnesty.org/fr/documents/mde15/9811/2019/fr)

<sup>5</sup> Amnesty International, *Israel Anti-Boycott Law an attack on freedom of expression* (Communiqué de presse, 12 juillet 2011), [www.amnesty.org/en/press-releases/2011/07/israel-anti-boycott-law-attack-freedom-expression](http://www.amnesty.org/en/press-releases/2011/07/israel-anti-boycott-law-attack-freedom-expression)

<sup>6</sup> Palestine Legal, *Ten things to know about anti-boycott legislation*, 17 janvier 2020, <https://palestinelegal.org/news/2016/6/3/what-to-know-about-anti-bds-legislation>

<sup>7</sup> Independent, *Boris Johnson government to ban public bodies from boycotting Israel and other countries, in crackdown on BDS movement*, 19 décembre 2019, <https://www.independent.co.uk/news/uk/politics/boris-johnson-israel-boycott-ban-bds-queens-speech-a9253651.html>

<sup>8</sup> Amnesty International, *France. Une décision historique de la Cour européenne des droits de l'homme conclut que les actions de campagne en faveur du boycott d'Israël ne constituent pas une infraction* (Communiqué de presse, 11 juin 2020), <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/06/france-landmark-ecthr-judgment-finds-boycott-campaign-against-israel-cannot-be-criminalized/>

boycotts doivent pouvoir exprimer librement leurs opinions et mener leurs campagnes sans crainte de harcèlement, de menaces de poursuites ou de criminalisation, ou d'autres mesures qui bafouent le droit à la liberté d'expression.